



COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT INVITE LA POPULATION À PARTICIPER À LA CONSULTATION SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rimouski, le 21 février 2008 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent présentera ses commentaires dans le cadre de la consultation sur la gestion des matières résiduelles au Québec et il invite la population à y participer. Cette consultation, qui se termine le 26 février, est tenue par la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec.

Les priorités du conseil dans le dossier sont les suivantes. Il appuie la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui cible l'atteinte de l'objectif global de 65 % pour la récupération des matières résiduelles pouvant être mises en valeur. Pourtant, cet objectif général ne sera probablement pas atteint. Selon le dernier Bilan de Recyc-Québec, la plupart des secteurs dépassent à peine la moitié de leur objectif respectif. Pis encore, le Québec est aux prises avec une quantité de déchets en croissance et notre cheminement vers l'atteinte de l'objectif semble fuir en avant. Voilà le drame qui se déroule sous nos yeux depuis plus de dix ans.

Pour atteindre une gestion plus saine des matières résiduelles, le conseil privilégie la réduction à la source et l'application du principe des 3RV-E. Le concept des 3RV (Réduction, Réutilisation, Recyclage et Valorisation) consiste à donner la priorité dans l'ordre à ces actions qui favoriseront le plus possible la réduction à la source. La lettre E signifie que l'on peut «Éliminer» (enfouir) en dernier lieu. En ce qui concerne la réduction à la source, qui devrait représenter l'enjeu le plus impératif de tous, le Québec est engagé sur une très mauvaise pente. La génération de déchets augmente tant qu'elle annule en partie les efforts de récupération.

Le conseil estime que les matières à détourner prioritairement de l'enfouissement sont les putrescibles et les résidus dangereux domestiques (RDD). La performance du secteur municipal (32 %) est grandement entachée par des matières putrescibles (incluant les résidus verts) qui représentent 48 % du total valorisable et qui affichent un faible taux de récupération de 8 %.

Par ailleurs, il est urgent d'impliquer fortement le secteur des industries, des commerces et des industries (ICI) qui demeure encore très problématique. Des incitatifs financiers et fiscaux clairs et des mesures plus coercitives doivent être adoptées rapidement.

Les Québécois continuent de figurer parmi les plus grands producteurs de déchets per capita au monde. Des changements de consommation s'imposent et nous devons tendre vers l'objectif zéro déchet afin de réduire drastiquement notre empreinte écologique.

Pour assurer une gestion durable et écologique des matières résiduelles, nous devons adopter des comportements de consommation responsable en utilisant le moins possible de matériaux et de ressources tout au long du cycle de vie des biens et des services. Un public plus éclairé grâce à l'information et la sensibilisation aura un impact très significatif sur l'application du principe des 3RV-E, la réduction à la source et la consommation responsable. Pour obtenir plus d'information sur la consultation, visiter le site Internet : www.crebsl.com.

-30-

Source: Luce Balthazar, directrice générale
Tel : (418) 721-5711